



FAQ - Foire aux questions

En quoi consiste la « Politique de PMA » de Toyo ?

- Politique de PMA : Politique de Prix Minimum annoncé

Quand la Politique de PMA entre-t-elle en vigueur ?

- Le 1^{er} octobre 2019

Où peut-on consulter la Politique de PMA ?

- La Politique de PMA en vigueur peut être consultée à www.toyotires.ca/map-policy
- Toute modification de la Politique de PMA sera affichée sur le site URL PMA et entrera en vigueur dès sa publication

Pourquoi un PMA ?

- La présente Politique de PMA établit la norme en ce qui a trait aux prix annoncés pour les pneus Toyo
- Préserver l'intégrité et la réputation de la marque Toyo pour la fourniture aux clients de produits à valeur élevée et un service après-vente exceptionnel
- Conçue pour soutenir nos distributeurs agréés et nos distributeurs en aval
- Permet aux détaillants de maintenir des marges plus élevées

À quoi le terme « annoncé » fait-il référence ?

- Le terme « annoncé » fait référence à toute communication numérique, visuelle, audio ou imprimée générée dans le but de promouvoir la vente de pneus Toyo et qui apparaît dans toutes les formes de médias publics.

Quelles sont les exclusions à la Politique de PMA ?

- La présente Politique de PMA ne s'applique pas à l'affichage publicitaire à l'intérieur ou immédiatement à l'extérieur du lieu d'affaires physique du Vendeur.

À qui la tarification PMA s'adresse-t-elle ?

- Seul Toyo Tire Canada peut appliquer cette Politique pour l'ensemble de ses clients (directs ou non).

À quoi le terme « prix » fait-il référence ?

- Il fait référence au prix du pneu uniquement.

Quel est le prix minimum que l'on peut annoncer ?

- Les clients peuvent annoncer un prix « égal » ou « plus élevé » que celui stipulé dans la Politique de PMA.

Quels sont les pneus soumis à la tarification PMA ?

- Tous les pneus tourisme et pneus pour camions légers figurant dans la liste de prix courante ainsi que dans les guides de produits Toyo publiés.

Qu'est-ce qui n'est pas inclus dans la tarification PMA ?

- Pneus pour camions commerciaux avec jantes de 17,5 po et 19,5 po : M655, M608, M608z, M120z, M1430, M143, M920A, tels qu'illustrés dans les guides de produits pour camions légers et voitures de tourisme.

Comment la Politique de PMA fonctionne-t-elle ?

- Ne peuvent annoncer les produits couverts (énumérés ci-dessus) à des prix inférieurs au PMA.
- Ne peuvent utiliser la pratique publicitaire du texte/prix barré pour laisser croire au client que le prix du produit est inférieur à celui stipulé dans la Politique de PMA.
- Ne peuvent utiliser le procédé de courriel de prix de type « offre réciproque », d'affichage automatique des prix pour les pneus Toyo
- Il n'est pas considéré comme une violation de la présente Politique de PMA d'annoncer qu'un client peut « appeler pour de l'information », clavarder ou demander des informations par courriel, ou faire appel à un langage similaire.
- Les promotions commanditées par Toyo qui auraient pour effet de réduire le prix annoncé sous le PMA applicable ne violent pas la présente Politique de PMA.
- Doivent se conformer à la présente Politique de PMA jusqu'à ce que le client place les pneus Toyo dans le panier virtuel.

Que se passe-t-il en cas de violation du PMA ?

- Première violation : Avis écrit
- Deuxième violation :
 - Distributeur agréé : Renoncer aux sommes différées de son programme Toyo pour le mois pendant lequel la violation a eu lieu.
 - Revendeur en aval : Ajouté à la liste des Contrevenants connus jusqu'à la fin du 3e mois civil suivant la date de la violation.
- Troisième violation :
 - Distributeur agréé : Renoncer aux sommes différées de son programme Toyo qui comprend : primes d'encouragement, primes au volume gagnées et dues pour la gamme de produits Toyo visée par l'infraction pour le mois pendant lequel la violation a eu lieu, et il ne sera pas admissible à ces fonds pour une période de trois (3) mois consécutifs.
 - Revendeur en aval : Ajouté à la liste des contrevenants connus de façon permanente.
 - La liste des noms des contrevenants sera publiée périodiquement par Toyo Tire Canada inc.

Qui doit-on contacter s'il y a d'autres questions ?

- Les questions concernant la présente Politique de PMA peuvent être envoyées à : map.admin@toyocanada.com